

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_142

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	68
Votants	82
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 11 décembre 2020

LE 17 décembre 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'INCUBATEUR EMERGENCE PÉRIGORD (PORTAGE JURIDIQUE PAR ASSOCIATION ATIS)

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. VIROL

POUVOIR(S) :

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. TALLET donne pouvoir à M. LECOMTE
M. DUCENE donne pouvoir à M. PROTANO
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. SERRE donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
M. FARGE donne pouvoir à Mme FAURE
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme BOUCAUD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. GUILLEMOT
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
M. DELCROS donne pouvoir à M. VADILLO
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. SUDREAU
M. PALEM donne pouvoir à M. PASSERIEUX

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : VERSEMENT D'UNE SUBV EMERGENCE PÉRIGORD (PORTAGE JURIDIQUE PAR ASSOCIATION AT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la contractualisation du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Nouvelle Aquitaine avec le Grand Périgueux, celui-ci a fait figurer le souhait *«d'explorer le potentiel de l'économie sociale et solidaire en tant que levier de cohésion sociale mais aussi de développement économique, d'innovation et de création d'activités et d'emplois»*.

Que cette volonté s'est traduite par l'intégration, sur proposition du conseil régional de Nouvelle Aquitaine, dans le règlement des aides économiques du Grand Périgueux, d'un dispositif de soutien aux acteurs territorialisés d'aide à la création et à l'accompagnement de projets de l'ESS.

Que la Région Nouvelle Aquitaine a lancé en 2017 un appel à projets pour la mise en place dans chacun des départements de la Région d'un incubateur pour favoriser l'émergence de nouveaux projets d'ESS ou d'innovation sociale. Le Grand Périgueux s'est associé à cet appel à Projet en participant sur son territoire au financement de l'Incubateur Émergence Périgord sur la période 2018/2020 à hauteur de 2 500 € en 2018, 5 000 € en 2019 et 10 000 € en 2020.

Que la Mission d'Émergence Périgord est de :

- Sensibiliser, détecter et sélectionner des potentiels porteurs de projet
- Accompagner des porteurs de projet dans l'émergence et la création d'entreprises répondant à des enjeux sociaux et/ou environnementaux ;
- Inventer des solutions aux défis socio-économiques du territoire
- Encourager les dynamiques de coopération et de mise en réseau pour favoriser le développement des entreprises sociales.

Que dans le cadre du nouveau projet de mandat, Émergence Périgord sollicite le Grand Périgueux pour le renouvellement de la convention pluri-annuelle pour la période 2021/23.

Bilan 2018/2020 :

Considérant que dans l'agglomération, différentes caractéristiques du territoire ont été identifiées : la richesse de la nature et du patrimoine, le fait que l'agglomération est une terre d'accueil mais avec une population vieillissante, un territoire principalement rural confronté aux problématiques de mobilité... Ce sont autant d'opportunités d'actions pour des projets innovants de l'économie sociale et solidaire qui apporteraient de vraies réponses : éducation populaire, éducation au développement durable, santé environnementale, mobilité etc..

Que depuis 2018, Emergence Périgord a accompagné **19 projets** sur le territoire du Grand Périgueux (Bilan quantitatif et qualitatif joint en annexe).

Plan d'actions 2021/23

- Mener des actions de sensibilisation afin d'améliorer la détection de potentiels porteurs de projet
- Accompagner des porteurs de projet du territoire dans l'émergence et la création d'entreprises répondant à des enjeux sociaux et/ou environnementaux par la mise en place des 2 parcours : incubation et pré-incubation

En chiffres : - 2 sessions de pré-incubation par an, 20 participants

- un appel à projet annuel et une entrée de projets accompagnés par an

- Travailler sur la mise en place des solutions aux défis socio-économiques des territoires de Dordogne par le développement de la fabrique à initiatives

En chiffres : - Un évènement créatif d'émergence de solutions innovantes
 - 2/3 études d'opportunité par an

Considérant que l'incubateur fera émerger des activités à fort impact social et environnemental, répondant à des besoins avérés et créatrices d'emploi et de richesse pour le territoire. L'accent sera mis sur la pérennité du modèle économique et social dans l'accompagnement des projets incubés. Il proposera des accompagnements et des ateliers de formation permettant de transformer une idée innovante en entreprise performante.

Que c'est pourquoi, dans le cadre de la stratégie économique et du règlement d'intervention du Grand Périgueux, il est proposé, en accord avec la Région Nouvelle Aquitaine, de soutenir la montée en puissance de l'incubateur «Emergence Périgord» sur la période 2021-2023 selon le plan de financement ci-après:

Dépenses	2021	2022	2023	Recettes	2021	2022	2023
Achats	3 025€	3 025€	3 025€	Région	30 000€	30 000€	30 000€
Loyer	10 818€	10 818€	10 818€	Grand Pgx	5 000€	5 000€	5 000€
Services extérieurs	19 806€	19 806€	19 806€	CA Bergeracoise	5 000€	5 000€	5 000€
Frais financiers	164€	164€	164€	Etat	10 000€	10 000€	10 000€
Impôts	275€	275€	275€	Union européenne	30 000€	30 000€	30 000€
Salaires et charges soc	44 640€	44 640€	44 640€				
Divers	1 272€	1 272€	1 272€				
Total	80 000€	80 000€	80 000€	Total	80 000€	80 000€	80 000€

Qu'il est proposé de soutenir l'incubateur «Émergence Périgord» en versant une subvention à l'Association ATIS (structure juridique porteuse du dispositif) qui en est le maître d'ouvrage selon le calendrier suivant :

- 5 000 € en 2021,
- 5 000 € en 2022,
- 5 000 € en 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de soutenir l'incubateur «Émergence Périgord» et l'Association ATIS porteur juridique de l'Incubateur de :

- 5 000 €, en 2021,
- 5 000 € en 2022,
- 5 000 € en 2023.

- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à Émergence Périgord.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 07/01/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 07/01/2021	Périgueux, le 07/01/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

